

Tableaux des capacités de stockage d'effluents d'élevage définies par l'arrêté interministériel du 23 octobre 2013

Espèces animales	Type d'effluent d'élevage	Temps passé à l'extérieur des bâtiments	Zone B	Zone C	Zone D
Bovins lait (vaches laitière et troupeau de renouvellement) et les caprins et ovins lait	Fumier	≤ 3 mois	6	6	6,5
		> 3 mois	4	4	5
	Lisier	≤ 3 mois	6,5	6,5	7
		> 3 mois	4,5	4,5	5,5
Bovins allaitants (vaches allaitantes et troupeau de renouvellement) et les caprins et ovins autres que lait	Tout type (fumier, lisier)	≤ 7 mois	5	5,5	5,5
		> 7 mois	4	4	4
Bovins à l'engraissement	Fumier	≤ 3 mois	6	6	6,5
		de 3 à 7 mois	5	5,5	5,5
		> 7 mois	4	4	4
	Lisier	≤ 3 mois	6,5	6,5	7
		de 3 à 7 mois	5	5,5	5,5
		> 7 mois	4	4	4
Porcs	Fumier		7		
	Lisier		7,5		
Volailles	Tout type (fumier, fientes ou lisier)		7		
Autres espèces			6		

Le troupeau de renouvellement comprend l'ensemble des animaux destiné à intégrer le troupeau de reproducteur (exemple : animaux destinés à devenir vache laitière dans le cas d'un troupeau bovin laitier).